

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 37	Charleval	Mme Héquet,
Votants : 46	Douville/Andelle	
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	Mme Damois, M. Vieillard.R,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 23 février 2024	Letteguives	Mme Grégoire,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	
	Romilly/Andelle	Mmes Simon, Le Tourneur, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare	M. Bézirard,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Étaient excusés : MM. Gavelle, Vieux.

Pouvoirs : M. Calais à Mme Hequet, M. Cramer à M. Dulondel, Mme Dalissier à M. Chivot, M. Dechoz à M. Bézirard, M. Emo à M. Baldari, Mme Grouchy à Mme Lancien, Mme Marteau à M. Romet, M. Vieillard G. à M. Vieillard R., M. Ziéliniski à M. Minier.

**Tourisme : fixation d'un nouveau tarif de produit groupes commercialisé par l'Office de tourisme à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission tourisme et culture en date du 12 février 2024 ;

Dans le cadre de sa mission de commercialisation, l'Office de tourisme de la Communauté de communes et les prestataires du territoire ont souhaité proposer de nouveaux produits et circuits « groupes » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ces tarifs pour 2024 ont été fixés par délibérations en date du 21 septembre et du 14 décembre 2023.

Depuis, l'évolution des prestations proposées par les partenaires de l'Office de tourisme et des demandes de clients nécessitent d'ajouter un tarif relatif au guidage de visites

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Une convention de mandat groupes est conclue avec chaque prestataire et vient détailler les modalités de commercialisation de ces circuits et prestations.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- fixe un nouveau tarif des produits proposés à la commercialisation par l'Office de tourisme, tel que défini ci-dessous :

PRESTATAIRE	PRESTATION	TARIF DE BASE PROPOSÉ PAR LE PRESTATAIRE	MONTANT REVERSÉ AU PRESTATAIRE	TARIF DE VENTE MARGÉ	TARIF DE VENTE AUX PROFESSIONNELS
CELINE DUFOUR	Guidage de groupe (1h30)	100,00 €	90,00 €	115,00 €	107,00 €

- autorise le Président à signer tout document y afférent.



*Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.*

*La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.*